

Procès verbal

Le vendredi 10 avril 2026 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Pierre COLSON.

Secrétaire de la séance : Patrick GARD

Présents : Pierre COLSON, Caroline PANTEL, Patrick GARD, Luc NICOLET, Nicole GARD, Agnès RIBAUTE, Fabrice PERCEVAULT, Sophie QUESNAY, Amandine GRAINE, David BARNOYER

Représentés : Guy ATGER représenté par Pierre COLSON

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- Passage du rallye du Gard-Alès Agglomération,
- La Cure phase 3 : Passation du projet entre la SASU Doline et l'atelier Clavette,
- Délégation de fonction : Etat Civil,
- Désignation correspondant tempête et Défense,
- Vote des CFU : SMB chaufferie Bois, Service des Eaux et Commune St Martin de Boubaux,
- Questions diverses.

M le Maire ouvre la séance à 17h00

Approbation du PV du conseil municipal du 20 mars à l'unanimité (il faut corriger une faute de frappe).

Délibérations du conseil :

Demande de passage du rallye sur la commune les 12 et 13 juin 2026 (N° DE_026_2026)

Le Conseil Municipal,

Vu la pétition signée par 32 habitants de la commune manifestant leur opposition au passage du rallye prévu les 12 et 13 juin 2026 sur le territoire communal,

Considérant la nécessité d'informer et de recueillir les avis des organisateurs de l'événement,

Considérant que la commune est engagée dans la démarche MAB (Man and the Biosphere) de l'UNESCO, par son adhésion au Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC), démarche visant à promouvoir un développement durable et respectueux de l'environnement,

Après avoir sollicité des informations complémentaires auprès des organisateurs du rallye,

Constatant également que, malgré une demande de rendez-vous et de présentation du projet au Conseil Municipal, les organisateurs n'ont pu être présents lors de la séance, mais qu'un contact téléphonique avec ces derniers a confirmé le passage du rallye sur la route communale entre de la D532 et D432,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 7 voix contre (Caroline PANTEL, Patrick GARD, Luc NICOLET, Nicole GARD, Agnès RIBAUTE, Fabrice PERCEVAULT, Sophie QUESNAY), 1 abstention (Amandine GRAINE) et 3 voix pour,

Décide de refuser le passage du rallye sur la route commune entre de la D532 et la D432, le 13 juin 2026.

Il faut noter que la décision finale appartient à M le Préfet de la Lozère.

Délibération : rejetée

La Cure phase 3 : passation de maîtrise d'œuvre entre la SASU Doline et l'Atelier Clavette (N° DE_027_2026)

Le Conseil Municipal,

Après avoir rappelé la délibération DE_020_2024 ayant autorisé le lancement de la consultation des entreprises en vue du choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet La Cure – phase 3,

Après avoir rappelé la délibération DE_024_2024 ayant validé la proposition d'honoraires présentée par la SASU Doline, représentée par Madame Caroline Lecomte,

Considérant la cessation d'activité de la SASU Doline,

Prenant acte de la proposition d'un collaborateur de Madame Caroline Lecomte de reprendre les dossiers en cours,

Considérant la proposition de l'Atelier Clavette de poursuivre le suivi du dossier,

Suite à l'étude approfondie du dossier et du devis présentés par l'Atelier Clavette,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Décide d'accepter la proposition de l'Atelier Clavette pour la reprise du dossier, aux conditions indiquées.

Délibération : adoptée

Désignation d'un correspondant défense (N° DE_028_2026)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur le Lieutenant-colonel, Délégué Militaire Départemental de la Lozère.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 15 mars 2026, imposant à la commune de procéder à l'élection d'un correspondant défense auprès des autorités militaires,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Pierre Colson en qualité de correspondant défense.

Délibération : adoptée

Délégation de fonction et de signature État Civil :

Un arrêté du Maire donnera une délégation de fonction et de signature à M Patrick Gard en matière d'État Civil.

Désignation d'un correspondant Tempête (N° DE_029_2026)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur Pascal FRES, Chargé de Relation Territoriale à la Direction Territoriale de la Lozère, sollicitant le Conseil Municipal afin de bien vouloir désigner un Correspondant Tempête parmi les élus. En cas d'aléa climatique, ce correspondant assurerait un relais entre la commune et Enedis.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 15 mars 2026, lequel impose à la commune de procéder à l'élection d'un correspondant défense auprès des autorités militaires,

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Désigne Monsieur Pierre Colson en qualité de Correspondant Tempête.

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - SERVICE CHAUFFAGE BOIS - SAINT MARTIN DE BOUBAUX 2025 (N° DE_030_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	45,20	0,00	0,00	1 362,94	45,20	1 362,94
Opérations exercice	26 077,93	27 408,44	30 400,20	24 388,19	56 478,13	51 796,63
TOTAUX	26 123,13	27 408,44	30 400,20	25 751,13	56 523,33	53 159,57
Résultat de clôture		1 285,31	4 649,07		3 363,76	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					3 363,76	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						2 976,68

Pierre Colson se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Caroline Pantel vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Caroline Pantel pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	1 285,31
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	4 649,07

M David Barnoyer s'abstient

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - SERVICE EAU DE SAINT MARTIN DE BOUBAUX 2025 (N° DE_031_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	35 112,37	0,00	666 454,37	0,00	701 566,74	0,00
Opérations exercice	146 332,46	184 075,50	200 573,57	413 413,36	346 906,03	597 488,86
TOTAUX	181 444,83	184 075,50	867 027,94	413 413,36	1 048 472,77	597 488,86
Résultat de clôture		2 630,67	453 614,58		450 983,91	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					450 983,91	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						65 513,07

Pierre Colson se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Caroline Pantel vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Caroline Pantel pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	2 630,67
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	453 614,58

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - SAINT MARTIN DE BOUBAUX 2025 (N° DE_032_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	15 721,23	184 008,14	0,00	184 008,14	15 721,23
Opérations exercice	372 734,27	374 696,25	58 778,78	129 824,65	431 513,05	504 520,90
TOTAUX	372 734,27	390 417,48	242 786,92	129 824,65	615 521,19	520 242,13
Résultat de clôture		17 683,21	112 962,27		95 279,06	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					95 279,06	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						26 607,66

Pierre Colson se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Pierre Colson vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Pierre Colson pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	17 683,21
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	112 962,27

Délibération : adoptée

Questions diverses :

- Les questions diverses prévues à l'avance devront être mentionnées à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux,
- Proposition de chantier de débroussaillage sur le sentier de l'entre deux ponts,
- La composition des membres issus de la société civile au sein du CCAS est actuellement à l'étude,
- La délibération proposant nos représentants auprès du SM ESL fera l'objet d'une annulation, conformément à la demande de la préfecture,
- Caroline Pantel a été désignée comme notre représentante auprès de l'EPTB des Gardons,
- Une réflexion est engagée concernant les modalités de mise à disposition des clés et des salles communales,
- Madame Joanna O'Keeffe sollicite par courrier le renouvellement de la mise à disposition des parcelles situées sous la Cure. Sa demande reçoit une réponse favorable,
- Nicole et Patrick Gard fleuriront le village avec l'aide de nos agents avant le 8 mai,
- Fermeture de la déchetterie de St Privat de Vallongue : une solution de remplacement est à l'étude.

Monsieur le Maire clôt les débats à 19h30

Pierre COLSON
Président de séance

Patrick GARD
Secrétaire de séance